

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	24	3	8

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**196/22 : Approbation du compte administratif et du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup pour l'année 2021**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Madame BERGUA et Messieurs BAREGE et PEIRETTI ne prennent pas part au vote et quittent la salle en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Monsieur GAUCI ne prend pas part au vote et quitte la salle en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT, il n'exprime pas le pouvoir de Monsieur Henri LEROY.

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTEES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur Serge DIMECH expose que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de l'année 2021 du SICASIL, ainsi que le compte administratif arrêté par son organe délibérant, est communiqué au Conseil Municipal.

Le rapport annexé à la présente délibération, rappelle les modalités d'organisation et de fonctionnement du SICASIL, et retrace les opérations réalisées par ce dernier au cours de l'année 2021.

Conformément aux dispositions susvisées, il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le rapport annuel d'activité – Année 2021 – du SICASIL, y compris le compte administratif voté par son organe délibérant.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (27 VOIX)**

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,

Madame BERGUA et Messieurs BAREGE et PEIRETTI n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle.

Monsieur GAUCI n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, il n'a pas exprimé de vote pour Monsieur Henri LEROY.

**APPROUVE** le compte administratif, ainsi que le rapport d'activité du SICASIL, pour l'année 2021, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire  
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR

